

CAPN C

Compte rendu de la réunion d'information sur le mouvement national de 1^{ère} affectation des agents de catégorie C du 04/06/2020

La réunion était présidée par Emmanuel Gaillardon chef du bureau RH2A.

La CGT FiP était représentée par Gilles Baudet et Frédéric Scalbert CAPistes nationaux de catégorie C.

En ouverture de la réunion, le chef de bureau a rappelé que cette réunion n'était pas une commission administrative paritaire puisque la loi dite de transformation de la fonction publique les a supprimées en matière de mobilité.

Pour autant, il a indiqué que la DGFIP considère qu'il est important de conserver un temps d'échange avec les organisations syndicales notamment sur la confection des mouvements et pour évoquer les dossiers difficiles.

Les propos liminaires de la CGT ont été les suivants :

La CGT FiP condamne l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique à la DGFIP qui supprime notamment la tenue des CAP de mutations et de 1ère affectation.

Les élus en CAP nationale de catégorie A, B et C ont adressé une déclaration liminaire commune sur les mouvements de mutation au chef de service RH qui rappelait notamment l'importance du rôle des CAP en matière de défense individuelle et collective des agents.

Lors du GT de présentation du mouvement de mutation C, nous vous avons demandé :

- ▶ De publier le tableau de classement par département à l'ancienneté administrative, pour rappel prévu dans les lignes directrices de gestion sur la mobilité.
- ▶ Publier aussi un tableau de classement pour les rapprochements externes par département, seul instrument permettant aux agents de se situer en matière de mutation.
- ▶ De nous donner la situation des effectifs par direction pour connaître la situation de l'emploi en catégorie C.

Le chef de bureau nous avait indiqué qu'il faisait remonter nos demandes.

Avons-nous une réponse aujourd'hui sur ces trois points ?

Pour ce qui concerne le mouvement de 1ère affectation, de nombreux agents ne sont pas arrivés sur le département qu'ils souhaitaient. Certains sont pourtant dans une situation personnelle difficile ou de rapprochement externe. La vie des collègues va devenir extrêmement compliquée suite à ces affectations. Mais les lois de transformation de la fonction publique ne sont pas là pour aider les collègues dans leur vie personnelle.

Un nombre conséquent d'agent non satisfait de leur affectation ou incapable d'y faire face au vu de leur situation personnelle risque de démissionner de notre administration juste après leur entrée.

Nous vous demandons d'examiner les dossiers des collègues en tenant compte des règles de gestions et en prenant en compte les situations familiales et les cas particuliers au vu de la situation déficitaire des départements au 31 décembre 2020 .

Pendant la réunion de présentation, à notre demande M Gaillardon nous a donné une situation des effectifs globale qui fait ressortir un déficit de 1610 agents C à la DGFIP au 31/12/2020.

Au vu des sous-effectifs d'agents dans les directions et des besoins dans les services, la CGTFIP exige le recrutement de la totalité de la liste complémentaire du concours C.

La CGT Finances Publiques, ses élus, revendiquent le rétablissement des CAP de mutations et de 1ère affectation de pleines exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif. Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à confectionner le mouvement.

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

Mr Gaillardon nous a indiqué qu'un appel de la liste complémentaire allait être annoncé dans les jours à venir, il ne pouvait pas nous dire le volume du recrutement ce jour. (dans la même journée nous avons su que ce recrutement serait fait à hauteur de 303 lauréats de catégorie C).

Il va nous transmettre la situation des effectifs de catégorie C par département.

Cette situation ne prendra pas en compte le concours B de cette année, la pandémie ayant retardé les oraux donc les lauréats ne sont pas connus.

Il nous a indiqué qu'il était normal de nous donner cette information, pour lui, cela contribue à la transparence du mouvement.

Il a aussi déclaré, que l'administration ne publiera pas cette année les tableaux de classement à l'ancienneté administrative par département cela est lié à la pandémie et à la protection des agents du bureau RH2A. Il a reconnu que c'était un vrai problème pour les agents qui ne peuvent pas connaître leur position au niveau du mouvement de mutation.

Pour lui, si les agents veulent savoir pourquoi ils n'ont pas eu leur mutation ou connaître leur classement, ils doivent envoyer un recours auprès du bureau RH2A et ils auront une réponse individuelle.

Pour les tableaux de classement en rapprochement, il considère qu'il est difficile de s'y retrouver quand on ne connaît pas le mécanisme des mutations entre les prioritaires et les convenances.

De plus il faudrait voir comment le publier, sans dévoiler les situations personnelles des agents. Il renvoie cela à un groupe de travail.

Il nous a aussi indiqué qu'il y avait cette année un taux plus élevé que d'habitude de renoncations de stagiaires C, 133 pour le moment. Il pense qu'il y aura peut être une deuxième vague de renoncations.

Selon lui la répartition des 1ères affectations dans les directions s'est faite là où il y avait des besoins et des vacances, en tenant compte des situations particulières des stagiaires.

Il a rappelé que l'administration n'est pas tenue de combler les postes vacants, mais de privilégier certaines missions.

CE QUE PENSE LA CGT

Les élu-e-s de la CAP C de la CGT, le Bureau National se sont battus pour obtenir le recrutement de la totalité de la liste complémentaire de catégorie C dans toutes les CAP, les réunions, les audioconférences auprès du directeur général et du ministère. Cela a commencé à payer au vu de l'annonce faite ce jour, mais considérant la vacance de la catégorie C nous ne pouvons nous satisfaire de ce recrutement et continuons à demander la totalité de la liste complémentaire.

En ne publiant pas les tableaux de classement des demandes de mutation des agents par direction, l'administration ne respecte pas ses prérogatives de transparence pour les agents dans l'élaboration des mouvements de mutation prévues dans le décret des lignes directrices concernant la mobilité.

Si nous pouvons le comprendre pour les raisons liées à la pandémie pour la protection des agents du bureau RH2A, rien n'empêche de le faire dès que possible pour assurer la transparence des mouvements de mutation pour les collègues.

Au vu de la situation déficitaire des effectifs (1600 agents au 31 décembre 2020), l'administration aurait pu recruter plus tôt la liste complémentaire des concours de catégorie C, elle aurait pu donner satisfaction à plus d'agents dans le mouvement de titulaires ainsi que les stagiaires de catégorie C et éviter de nombreuses renoncations en 1ère affectation.

De nombreuses situations difficiles d'agents auraient été réglées s'il avait eu le département souhaité.

LES CARACTÉRISTIQUES DU MOUVEMENT

- 1419 stagiaires recrutés.
- 1218 en externes.
- 91 en internes.
- 133 renoncations pour le moment.
- 1286 agents affectés. %
- 623 rapprochements familiaux dont 48 % ont été satisfaits.
- 8 départements concentrent 60 % de rapprochements de stagiaires non satisfaits (31, 35, 59, 76, 83, 97-1, 97-2, 97-4).
- 86 affectations d'offices.

LES ÉLU.E.S DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES ONT DÉFENDU VOS DOSSIERS :

En amont de la publication du mouvement de 1ère affectation de catégorie C, ils sont intervenus auprès du bureau RH2A sur l'ensemble des dossiers de demande de 1ère affectation que vous leur aviez confiés. Leurs interventions ont permis de débloquent des situations graves et ont permis d'obtenir des mutations supplémentaires.

Ce matin, ils sont réintervenues sur quelques situations familiales et dossiers particuliers pour essayer d'arracher la mutation de collègues. L'administration s'est engagée à leur apporter une réponse rapidement dans environ une semaine.

Pour votre affectation locale, nous vous invitons à contacter les sections syndicales locales de la CGT Finances Publiques pour vous conseiller dans la rédaction de votre demande et vous aider à obtenir l'affectation de votre choix.